

LABELLISATION DES CLUBS FEMININS

Le sport féminin et son développement est une priorité de la Fédération Française de Hockey. Cette priorité se caractérise entre autres par de nombreux soutiens territoriaux visant à améliorer l'accessibilité du sport pour les filles.

Ce projet fédéral s'inscrit dans ce contexte et a un objectif double :

- encourager le développement de la pratique féminine
- améliorer la visibilité des clubs engageant une démarche de développement envers ce public

Pour les clubs n'ayant pas encore développé ce type d'initiative, nous vous invitons à prendre contact avec le Conseiller Technique National de la Fédération en charge du développement et plus précisément Jonathan BERNON dont vous trouverez ci-dessous les coordonnées :

jonathan.bernon@ffhockey.org - 06 84 69 25 76

Pour pouvoir postuler à un label de « club féminin », il vous faudra suivre 3 étapes incontournables :

- compléter le questionnaire ci-dessous ;
- joindre les pièces justificatives associés à chaque critère ;
- envoyer les pièces à votre comité départemental ou à votre ligue régionale (s'il n'y a pas de comité dans votre département).

Tout dossier incomplet ne pourra être étudié.

Merci à tous pour l'intérêt que vous portez au hockey féminin qui c'est certain représente un levier majeur de notre développement.

L'équipe technique fédérale

CRITERE 1 : Créneau et encadrement spécifique

INDISPENSABLE A L'ACQUISITION D'UN LABEL

Existence de créneaux d'entraînement spécifiques pour les jeunes filles avec un encadrement spécifique lui aussi.

Oui (avec encadrant diplômé) oui (sans encadrant diplômé) Non

Le niveau de formation de l'encadrant est pris en compte dans le barème de points.

Pièces justificatives à joindre au dossier :

- *tableau récapitulatif des entraînements féminins de la structure faisant apparaître les lieux, jours/horaires et l'encadrement concerné ;*
- *photocopie des diplômes des encadrants.*

CRITERE 2 : Nombre de licenciées FFH

Au sein de votre club, vous avez :

- De 0 à 19 licenciées
- De 20 à 29 licenciées
- De 30 à 49 licenciées
- De 50 à 99 licenciées
- De 100 à 149 licenciées
- Plus de 150 licenciées

CRITERE 3 : Nombre de dirigeantes

Combien de dirigeantes sont présentes au sein des instances dirigeantes de l'association (bureau ou conseil d'administration) ?

Pièce justificative :

- *compte-rendu du dernier Conseil d'Administration (ou Assemblée Générale) électif*

CRITERE 4 : Nombre d'équipes féminines engagées dans des compétitions fédérales

Combien d'équipes féminines sont engagées dans les championnats gazon et salle suivants :

	<i>NOMBRE D'EQUIPES GAZON</i>	<i>NOMBRE D'EQUIPES SALLE</i>
<i>U10</i>		
<i>U12</i>		
<i>U14</i>		
<i>U16</i>		
<i>U18</i>		
<i>SENIORS</i>		

CRITERE 5 : Organisation d'une action de promotion pour les filles

Est-ce que votre association propose un événement favorisant la promotion du hockey féminin ?

Oui Non

Préciser le nombre d'actions menées : _____

Pièce justificative :

- *projet d'action faisant apparaître les objectifs du projet, le jour, le lieu, les procédés de mise en place et tout autre élément pertinent.*

CRITERE 6 : Existence d'un créneau adulte féminin pour les débutantes

Disposez-vous d'un créneau d'entraînement spécifique pour les débutantes seniors ?

Oui Non

CRITERE 7 : Proportion de filles

Quelle est le pourcentage de licenciées féminines au sein de votre club ?

Moins de 30% Plus de 30%

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET VALIDATION DOSSIER

Cadre réservé au club

NOM du club :

NOM du président :

NOM du référent hockey féminin :

Mail :

Téléphone :

Label demandé (cf. page suivante) :

Club féminin formateur

Club féminin performance

DATE	ORGANISME DE RATTACHEMENT	AVIS (favorable ou défavorable)	REMARQUES
	Comité Départemental : Nom du président :	Avis : <i>Signature et cachet obligatoire</i>	
	LIGUE : Nom du président : Nom référent féminin :	Avis : <i>Signature obligatoire</i>	
Commission Nationale Développement (CND) FFH			
	Référent technique : Jonathan BERNON	Avis : <i>Signature obligatoire</i>	
	Membre élu de la CND :	Avis : <i>Signature et cachet obligatoire</i>	

BAREME

Deux types de labels peuvent être décernés en fonction du nombre de points acquis :

- label club féminin formateur : de 150 à 249 points
- label club féminin performance : plus de 250 points

Voici le barème de calcul d'attribution des points :

	OBJET	NOMBRE DE POINTS
CRITERE 1	Créneau + encadrement spécifique	20 points s'il existe un créneau spécifique sans encadrement spécifique 50 points s'il existe un créneau avec encadrement spécifique + 20 points pour diplôme fédéral + 50 points pour diplôme professionnel
CRITERE 2	Nombre de licenciées	6 échelons : 1 – 5 points 2 – 10 points 3 – 20 points 4 – 40 points 5 – 60 points 6 – 100 points
CRITERE 3	Nombre de dirigeantes	10 points / dirigeante
CRITERE 4	Nombre d'équipes engagées	5 points / équipe
CRITERE 5	Actions de promotion spécifiques	10 points / action
CRITERE 6	Créneau adulte débutante	20 points si oui
CRITERE 7	Proportion de licenciées	+ de 30% de filles = 20 points

En cas de validation par la FFH, le label est remis le 1^{er} septembre de la saison suivante.

Il est valable pour une durée de 2 ans.

Il est possible de déposer un dossier tous les ans pour améliorer son niveau de label.

PROCEDURES D'ATTRIBUTION

ETAPES A SUIVRE

ECHEANCE

